



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (CQSJB)
Assemblée ordinaire du conseil d'administration (CA)
du lundi 25 mai 2026

PROCÈS-VERBAL

Assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 25 mai 2026 à 19h00 à la SDC Quartier Saint-Jean-Baptiste, 578 Rue St-Jean .

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

- M. Anthony Cadoret	Président
- M. John Cisco	Administrateur
- Mme Mihanta Randria	Administratrice
- M. Hugo Plante	Trésorier
- M. Marc-Antoine Carrière	Administrateur
- Mme Juliette Cauchon	Secrétaire
- M. Emmanuel Hudon	Administrateur
- Mme Ludivine Piacentile	Administratrice
- Mme Francine DeBlois	Administratrice

Membres sans droit de vote :

- Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants
------------------------------	--

Excusés :

- Mme Yasmine Alami	Administratrice
- M. Xavier Bernier-Prévost	Administrateur

AUTRES PARTICIPANTS :

- M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
- M. Emmanuel Bel territoire	Conseiller en urbanisme, Gestion du territoire

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 17 personnes assistent à l'assemblée.

26-05-01 Accueil et ouverture de l'assemblée

M. Anthony Cadoret ouvre la réunion à 19h01. Il accueille les personnes présentes et rappelle le fonctionnement et les mandats du conseil de quartier.

26-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Anthony Cadoret procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé :

- d'intervenir les points "Période d'information de la conseillère municipale" et "Période de questions et commentaires du public".

- D'ajouter des points " Résolution au sujet des rues piétonnes" et "suivi des réponses de la ville aux résolutions du CQSJB"

SUR PROPOSITION de M. Emmanuel Hudon, DUMENT APPUYÉ PAR Mme Francine DeBlois, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

26-05-03 Adoption du procès-verbal de mars 2026

SUR PROPOSITION DE M. Hugo Plante, DUMENT APPUYÉ PAR M. Emmanuel Hudon, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de mars 2026 tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

26-05-04 Cooptation d'un administrateur

M. Anthony Cadoret explique que la SDC est historiquement représentée dans le conseil de quartier. Il est donc proposé de reconduire Mme Mihanta Randria au poste administratrice cooptée.

Résolution CQSJB 26-18

SUR PROPOSITION de M. Emmanuel Hudon DUMENT APPUYÉ PAR M. Hugo Plante IL EST RÉSOLU de coopter Mme Mihanta Randria.

Adopté à l'unanimité.

26-05-05 Élection des officiers

M. Hugo Plante PROPOSE M. Anthony Cadoret au poste de Président, DUMENT APPUYÉ PAR Mme Juliette Cauchon.

M. Anthony Cadoret PROPOSE M. Hugo Plante au poste de Trésorier, DUMENT APPUYÉ PAR Mme Ludivine Piacentile.

Mme Mihanta Randria PROPOSE Mme Juliette Cauchon au poste de Secrétaire, DUMENT APPUYÉE PAR M. Hugo Plante.

26-05-06 Suivi des réponses de la ville aux résolutions du CQSJB

M. Anthony Cadoret remet en contexte chaque réponse en rappelant les résolutions adoptées par le conseil, et lit chacune des réponses de la Ville.

- Suivi de la résolution concernant les structures de verdissement du 460 rue Prévost : pour le moment les propriétaires peuvent conserver les structures de manière discrétionnaire. Les équipes de la Ville semblent chercher une solution réglementaire pour prendre une position officielle.
- Suivi de la résolution concernant l'occupation du parvis de l'église : la Ville a accepté le projet dans sa totalité.
- Suivi de la résolution relative au déneigement : l'équipe accuse réception des remarques et évalue les améliorations possibles aux opérations.

- Suivi de la résolution concernant l'aménagement de la rue Saint-Réal : un projet de construction résidentiel est prévu sur le site identifié. La rue ne fait pas partie des secteurs prioritaires visés par les projets d'aménagement urbain.
- Suivi de la résolution concernant la signalisation routière et la sécurité piétonne à l'intersection Saint-Réal et la côte Sainte-Geneviève : les observations ne semblent pas relever d'enjeux importants.
> Anthony Cadoret est surpris de ce retour considérant les multiples situations de sécurité routière à cet endroit. De plus, d'autres solutions seraient possibles afin de rendre la circulation plus sûre à cette intersection. Il est proposé d'attendre les résultats du sondage du conseil de quartier avant de faire une nouvelle résolution. Il est également proposé de multiplier la documentation et les signalements afin d'attester et de témoigner la dangerosité des circulations piétonnes dans ce secteur.
- Suivi de la résolution concernant le temps de traverse à diverses intersections du quartier Saint-Jean-Baptiste : la Ville répond que le temps de traverse a été augmenté à 30 secondes depuis 2024. Cette durée respecte les normes. Toutefois les normes seront appelées à être révisées dans le cadre des travaux du tramway afin éventuellement de permettre une augmentation du temps de traverse piétonne.
- Suivi de la résolution concernant le respect du feu de circulation à l'intersection des rues D'Aiguillon et Philippe-Dorval : la Ville va se charger de la correction du panneau d'arrêt et envisage d'autres installations.
- Suivi des résolutions concernant la circulation de transit sur la rue D'Aiguillon : la Ville n'envisage pas d'installation permanente sur la rue d'Aiguillon avant les évolutions de la circulation attendues dans le cadre de l'évolution du chantier du tramway. La Ville va rester réactive en fonction des situations à venir.
> les administrateurs et administratrices jugent cette réponse non satisfaisante. Ils et elles souhaitent que la situation sur la rue d'Aiguillon évolue en parallèle du chantier et non à l'issue du chantier.
- Suivi de la résolution concernant la rue Claire-Fontaine : la Ville a annoncé que la rue allait rester à sens unique toute l'année afin de maintenir les bonnes habitudes.
- Suivi de la résolution concernant l'éclairage des escaliers entre la haute-ville et la basse-ville : des investissements sont prévus sur certains escaliers. Pour les escaliers non concernés par les réfections, il est possible de signaler au 311 des zones d'ombre et/ des bris sur l'installation.

26-05-07 Thématique de la rencontre : Présentation de l'initiative « Adopte ton carré d'arbre »

Mme Mihanta Randria expose un bilan très positif de la distribution de 1300 plants et semences. Les plantes se retrouveront dans les carrés d'arbres, dans les cours, dans les plates-bandes.

M. Anthony Cadoret rappelle le principe du programme "adopte un carré d'arbres". Une personne qui participe au programme témoigne et explique que son carré d'arbre est pollué par des mégots de cigarettes. Elle propose que les commerces se dotent de cendriers pour améliorer les bonnes pratiques.

M. Daniel Leclerc explique qu'à Montréal la Ville a installé des cendriers, mais qu'à Québec cela n'a pas été retenu pour le moment.

Mme Mihanta Randria explique que la SDC fait des démarches en ce sens actuellement.

Résolution CQSJB 26-19

SUR PROPOSITION de Mme Ludivine Piacentile D'UMENT APPUYÉ PAR M. Hugo Plante IL EST RÉSOLU que le Conseil de Quartier appuie la SDC Saint-Jean Baptiste dans ces démarches concernant les enjeux de mégots de cigarettes sur la rue Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité.

26-05-08 Période de questions et commentaires du public

Aucun point spécifique n'est abordé.

26-05-09 Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier pour une permission d'occupation à l'Auberge le Château des Tourelles

Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la division de la gestion territoriale de la Ville de Québec, mène la consultation.

La Ville de Québec souhaite ajuster la permission d'occupation accordée à l'Auberge Château des Tourelles, située au 212, rue Saint-Jean, dans le quartier de Saint-Jean-Baptiste.

Dans le cadre d'une révision réglementaire adoptée en 2024, une permission d'occupation avait été accordée à l'établissement afin de lui permettre de poursuivre ses activités.

Les ajustements proposés viennent retirer le nombre maximal d'unités d'hébergement. Le projet de règlement concerne uniquement l'encadrement de l'activité existante, ainsi que certaines normes, notamment en matière de stationnement.

Aucun nouvel usage n'est introduit et aucun agrandissement du bâtiment n'est prévu.

Cette modification réglementaire s'inscrit dans le contexte de Révision de l'hébergement touristique commercial visant à structurer l'évolution de l'offre touristique tout en veillant à la préservation du parc résidentiel, dans un contexte général de crise du logement.

La présentation est disponible [en ligne](#).

Le rapport de consultation avec le détail des questions et commentaires du public est disponible [en ligne](#).

Le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste recommande au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation.

26-05-10 Période d'information de la conseillère municipale

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait connaissance avec les nouveaux et nouvelles administrateurs et administratrices.

Elle assure le suivi des sujets suivants :

- Rue Claire-Fontaine : maintien du sens unique à l'année pour le tronçon entre Lockwell et Saint-Jean pour maintenir les bonnes habitudes. Elle insiste sur le fait que le maintien d'un changement de sens de circulation permet de conforter les bonnes pratiques des usagers.
- Comité de bon voisinage mis en place par Tram Cité concernant la portion tunnel : l'appel à candidatures est ouvert jusqu'au premier juin. Il est nécessaire d'habiter dans un certain périmètre couvrant la majeure partie du quartier.
- Les travaux pour la trémie (portion qui amène le tramway à sortir de terre et va se déployer de Clairefontaine à Turnbull sur René Lévesque) vont commencer cet été.
- Pourtour du Parc de l'Amérique Française : nouveau carrefour pour les transports en commun et un. Mme Mélissa Coulombe-Leduc annonce la mise en place d'un nouveau lien cyclable sur Jacques Parizeau pour accompagner la mobilité active dans le secteur.
 - > une personne remarque que la circulation piétonne reste difficile et dangereuse. Un signalement a été fait au 311, Mme Mélissa Coulombe-Leduc va faire un suivi.
- Mme Mélissa Coulombe-Leduc a été interpellée car les épiceries du quartier ne prennent plus les consignes. Il est question de l'ouverture d'un point de dépôt en haute-ville (sujet entre les mains du député).
 - > M. Anthony Cadoret propose d'élargir le projet pour l'ajout d'un point de dépôt du verre.

26-05-11 Lettre sur les rues piétonnes

M. Anthony Cadoret fait une mise en contexte du sujet : il s'agit de son initiative conjointement portée avec M. Xavier Bernier-Prévost (en sa qualité d'administrateur et de directeur général de la SDC du Vieux-Québec). La lettre ouverte demande à la Ville de se doter d'une politique relative aux rues piétonnes, et de consolider des budgets accordés aux SDC afin de pérenniser le futur des rues piétonnes à Québec. Le projet de rue piétonne est par exemple considéré annuellement et n'est pas planifié pour plusieurs années. Il cite l'exemple de Montréal dont un budget de 450 000\$ est alloué aux rues piétonnes annuellement.

Une personne réagit en disant que cela permettrait également de mieux prévoir et gérer les refoulements automobiles.

> M. Emmanuel Hudon exprime une position critique vis-à-vis des rues piétonnes et rappelle les enjeux de circulation notamment commerciale. Il a des réticences et demande un report de l'adoption de la lettre.

> M. Anthony Cadoret précise que la lettre serait envoyée aux SDC pour signature également.

> Mme Francine DeBlois propose d'attendre les résultats du sondage avant l'adoption de la lettre.

> M. Marc-Antoine Carrière souligne qu'il est intéressant de discuter des rues piétonnes actuellement considérant les enjeux de mobilité active dans le quartier actuellement.

> Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique le processus décisionnel au niveau de la Ville au sujet des rues piétonnes, qui repose tout d'abord sur une demande de la part des SDC. C'est un protocole qui permet d'impliquer les commerçants dans le processus par le biais des administrateurs de la SDC qui ont été élus démocratiquement. Il y aurait certainement des manières d'impliquer les résidents et résidentes et aussi proposer aux SDC de s'engager pour plusieurs années.

Les membres du conseil d'administration envisagent l'adoption de la résolution suivante :

Proposition de Résolution CQSJB 26-20

SUR PROPOSITION de M. Hugo Plante DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Ludivine Piacentile IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de Quartier signe la lettre ouverte sur les rues piétonnes pour témoigner de son appui.

M. Emmanuel Hudon s'oppose à la proposition de résolution.

Après les discussions, M. Anthony Cadoret lit la lettre (Voir en annexe).

M. Emmanuel Hudon propose plusieurs modifications. Il critique notamment la notion de "mode de vie", et l'idée que la voiture organise le quartier depuis plus d'un siècle. Il propose de rediscuter de la lettre en comité réduit afin de proposer des amendements précis en prévision d'une adoption.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle que dans le contexte des travaux du tramway, il pourrait être compliqué pour la Ville de s'engager en matière de prévisibilité actuellement.

M. Marc-Antoine Carrière DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Ludivine Piacentile PROPOSE d'amender la lettre en adoptant les formulations suivantes :

- "Un des modes de vie"
- "Environ un siècle"

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

M. Emmanuel Hudon DÛMENT APPUYÉ PAR Mme Francine DeBlois PROPOSE de reporter l'adoption de la lettre à une prochaine assemblée.

M. Marc-Antoine Carrière demande le vote.

2 personnes votent pour le report de l'adoption de la lettre.

4 personnes votent contre.

3 personnes s'abstiennent.

La proposition de report n'est pas adoptée.

M. Emmanuel Hudon commence à proposer des modifications, dont les amendements suivants :

- Retrait de la formule “ à notre avis ce déclin s’explique …” : retrait complet de la phrase concernant le déclin
- Retrait de la formule “retirer les voitures ne suffit pas”

Entre-temps, Mme Francine DeBlois PROPOSE la FIN DE L’ASSEMBLÉE, DÛMENT APPUYÉE M. John Cisco.

M. Marc-Antoine Carrière demande le vote.

Le vote est majoritaire en faveur de la fin de l’assemblée, et la lettre n’est finalement pas adoptée.

26-05-12 Trésorerie et correspondance

Aucun point n'est abordé.

26-05-13 Varia

Aucun point n'est abordé.

26-05-14 Fin de l’assemblée

L’ordre du jour étant épuisé,

SUR PROPOSITION de Mme Francine De Bois, DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU DE lever la séance.

Suite à une demande de vote de M. Marc-Antoine Carrière, la majorité vote en faveur de la clôture de l’assemblée.

M. Anthony Cadoret
Président de séance

M. Hugo Plante
Trésorier du conseil de quartier

Rues piétonnes : Québec doit voir plus grand

Choisir de vivre dans les quartiers centraux de Québec, c'est choisir un mode de vie : celui où tout est accessible à distance de marche. Les artères commerciales principales sont au cœur de ce choix. Les initiatives de piétonnisation y sont donc naturellement populaires et elles renforcent précisément ce qui rend ces quartiers attrayants et distinctifs.

La pandémie de 2020 l'a confirmé avec éclat. En quelques semaines, la Ville a piétonnisé plusieurs artères commerciales importantes des quartiers centraux. La population s'est approprié ces espaces avec enthousiasme et spontanéité et les rues piétonnes ont fait leurs preuves. Les études et expériences dans d'autres villes nord-américaines confirment d'ailleurs ce que les résidents de Québec ont vécu : bien planifiées et soutenues, les rues piétonnes sont viables sur les plans social, urbain et économique.

Six ans plus tard, le bilan est décevant. Plusieurs des artères piétonnisées durant la pandémie ont depuis perdu leur statut, et celles qui ont résisté ont souvent vu leur portion piétonne se réduire au fil des ans. À notre avis, ce déclin s'explique moins par un désintérêt de la population que par un manque criant de vision, de planification, de stratégie et d'investissements de la part de la Ville. Sans vision et sans ressources dédiées, les initiatives de piétonnisation sont condamnées à vivoter d'une saison à l'autre. Si rien ne change, cet élan remarquable ne laissera bientôt que peu de traces dans le paysage urbain de Québec.

Retirer les voitures ne suffit pas

Depuis plus d'un siècle, nos rues ont été conçues et aménagées pour l'automobile. Ce choix d'aménagement a profondément façonné nos habitudes, nos commerces et nos espaces publics. C'est pourquoi, retirer les voitures d'une artère doit s'accompagner d'une stratégie plus large.

Pour qu'une rue piétonne soit un succès, elle doit être animée, embellie et promue activement. Il faut des événements, du mobilier urbain attrayant, de la végétation, des terrasses, des marchés. Il faut également soutenir les commerçants dans cette transition. Tous n'en bénéficient pas de la même façon. Une quincaillerie ou une pharmacie de quartier peut faire face à des défis réels, alors même que ces commerces sont essentiels

à la vie de quartier. Une vision municipale doit donc prévoir des mécanismes pour les soutenir et favoriser l'implantation de commerces moins propices à la piétonnisation, mais tout aussi nécessaires pour la population.

Les SDC : mal outillés pour porter seules ces projets

De par leur proximité avec les commerçants, les Sociétés de développement commercial (SDC) sont en première ligne pour porter les projets de piétonnisation. Leur ancrage dans les quartiers et leur capacité à mobiliser les commerçants en font des partenaires naturels et incontournables. En milieu urbain dense, les rues piétonnes génèrent d'ailleurs des bénéfices réels pour le commerce local, en plus de leurs retombées sociales et urbaines indéniables.

Toutefois, les SDC font face à une contrainte structurelle importante. Leurs budgets proviennent de leurs membres commerçants ou d'enveloppes provinciales issues du Ministère de l'Économie, deux sources de financement qui exigent que leurs actions aient un impact direct et mesurable sur la vitalité commerciale. Or, les projets de piétonnisation génèrent des bénéfices qui sont souvent sociaux et collectifs, ce sont des retombées difficiles à défendre auprès de membres qui s'attendent à un rendement commercial tangible.

La situation est d'autant plus complexe que tous les membres d'une SDC ne bénéficient pas également de la piétonnisation. Certains commerces ne sont pas situés sur les artères piétonnisables, d'autres, comme les quincailleries, voient leur achalandage diminuer en contexte piéton. Demander à une SDC de mobiliser son budget annuel pour des projets de piétonnisation, c'est lui demander de défendre une dépense collective aux retombées inégalement réparties, ce qui fait rarement l'unanimité parmi les membres et qui peut fragiliser la cohésion de l'organisation.

Le résultat est prévisible. Livrées à elles-mêmes, sans vision ni financement municipal dédié, les SDC peinent à porter ces projets sur la durée. C'est ce qui explique, en grande partie, le déclin observé depuis quelques années. La Ville doit donc s'impliquer autrement, non pas en se substituant aux SDC, mais en leur donnant les moyens de jouer pleinement leur rôle.

Ce que Montréal nous enseigne

Dès 2015, Montréal a mis en place un Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, offrant aux arrondissements un soutien technique et financier structuré pour planifier, aménager et animer leurs artères piétonnes. Fort du succès de cette approche, la Ville a annoncé en 2024 un investissement de 12 millions de dollars sur trois ans pour consolider ses rues piétonnes existantes et en développer de nouvelles, offrant ainsi aux SDC et aux commerçants la prévisibilité et la stabilité dont ils ont besoin pour planifier à long terme. Montréal démontre qu'avec une vision claire et des moyens conséquents, la piétonnisation peut passer du stade de l'expérimentation ponctuelle à celui d'une politique urbaine durable et structurante. C'est précisément ce niveau d'engagement que nous demandons à la Ville de Québec.

Nos demandes à la Ville de Québec

Les soussignés demandent formellement à la Ville de Québec :

1. D'adopter une vision municipale des rues piétonnes incluant un cadre stratégique pluriannuel qui affirmant clairement l'engagement de la Ville, identifie les artères prioritaires et celles à fort potentiel, et établit des mécanismes de collaboration avec les acteurs locaux, incluant le soutien aux commerces dont le modèle s'adapte plus difficilement à la piétonnisation;
2. De créer un programme de subvention dédié aux rues piétonnes assurant un financement récurrent et substantiel accessible aux SDC, aux conseils de quartier et aux organismes qui animent ces espaces, afin de permettre une planification réelle à long terme.

Les conseils de quartier et les SDC signataires de cette lettre sont disposés à travailler étroitement avec l'administration municipale et avec les SDC afin de donner un nouvel élan prometteur à nos artères commerciales piétonnes. Nous avons la volonté, les acteurs et le potentiel. Il ne manque qu'une vision et les moyens pour la concrétiser. Québec doit voir plus grand.